FRANCE

Organe des Français Libres du Proche-Orient et des Balkans

Le Comte VON GALEN est l'évêque catholique de la ville allemande de Munster. Par deux fois déjà, sa voix s'est fait entendre hautement. La première fois, s'il s'élevait, dans un sermon fait en chaire, contre les agissement du système policier de la Gestapo (nous citons ici les documents extrêment intéressants qui se rapportent à cette protestation). La seconde fois—c'est tout récent—il s'élevait contre le procédé, indigne d'une nation civilisée, qui vient d'être mis en honneur en Allemagne, et qui consiste à faire bon marché de la vie humaine et à faire périr délibérément les individus déficients ou atteints de maladies chroniques incurables ou délicates. Que vont penser de ces procédés les Allemands qui reviennent du front russe, blessés, gravement malades, amputés, et qui, par là-même, sont désormais incapables d'apporter le moindre secours à la machine de guerre nazie? Il nous plait de voir un Allemand s'élever lui-même contre l'indignité du régime national-socialiste.

TEXTE DU SERMON DE MONSEIGNEUR LE COMTE VON GALEN, EVEQUE DE MUNSTER

Prêchant à l'église Saint-Lambert, à Munster, après un bombardement de la ville par la R. A. F., l'Evêque déclara qu'il s'était proposé de parler de la signification des souffrances populaires.

«Mais, reprit-il, je dois oublier cela aujourd'hui, depuis que je me sens obligé de parler ici publiquement d'une autre question — d'une chose affreuse qui

s'est produite parmi nous hier à la fin de cette semaine de terreur...

«Ici hier, à la fin d'une telle semaine, — hier, 12 juillet 1941 — la Gestapo a confisqué deux établissements de la Société de Jésus, la Maison Sentmaring de la Weselserstrasse et la Maison Ignatius de la Koenigstrasse; elle a expulsé les occupants de leur propriété et forcé les prêtres et les frères à abandonner sans délai le jour même, hier, non seulement leurs maisons, non seulement leur ville, mais même la province de Westphalie et la région rhénane.

«Et le même cruel destin frappa hier également les soeurs de la Steinfurterstrasse. Leur maison fut également confisquée et les soeurs chassées de Westphalie et elles devaient être sorties de Munster à six heures de l'après-midi le 13

juillet.

«Les maisons et les propriétés de ces ordres religieux avaient été expropriées

au bénéfice du Gauleiter du District de la Westphalie du Nord.

«C'est ainsi que la tempête qui a si longtemps fait rage contre les couvents de la Pologne Occidentale, dans le sud de l'Allemagne, dans les territoires récemment conquis, dans les Vosges, dans le Luxembourg, en Lorraine et dans les autres parties de l'Empire Germanique, voilà que cette tempête a frappé également ici en Westphalie.

«Vous devez vous attendre à ce que dans les jours prochains, des nouvelles révoltantes de cette sorte s'accumuleront, et que maintenant ici aussi, les couvents seront confisqués les uns après les autres par la Gestapo, et leurs occupants, nos frères et nos soeurs, les enfants de nos familles, fidèles citoyens allemands, seront jetés à la rue comme des individus malhonnêtes, expulsés du pays comme des malfaiteurs; et ceci à une époque où chacun tremble et frêmit à la pensée d'une nouvelle attaque de nuit qui peut nous exterminer tous ou faire de chacun de nous un exilé sans patrie.

«Oui, c'est dans un pareil moment qu'ils chassent de leurs modestes propriétés des hommes et des femmes qui non seulement sont innocents mais hautement méritoires et qui jouissent d'une estime universelle. A une pareille époque, ils sont en train de faire de citoyens allemands, nos compatriotes de Munster, des

exilés sans patrie.

«Pourquoi? Ils me disent: «Pour des raisons politiques d'Etat». Ils ne donnent pas d'autres motifs. Pas un seul occupant de ces cloîtres ne s'est rendu responsable d'un crime ou d'une offense, pas un seul n'a été l'objet d'une accusation antérieure, ni ne fut condamné par une cour de justice. Et si l'un d'eux avait été coupable, il aurait été conduit en justice. Mais l'innocent serait-il aussi châtié?

«Je vous demande, à vous sous les yeux de qui ces Pères Jésuites et ces Soeurs de l'Immaculée Conception ont pendant des années mené leur vie—une vie douce uniquement consacrée à la gloire de Dieu et au bien-être de leur prochain—je vous le demande: Qui peut tenir ces hommes et ces femmes pour responsables de quelque crime méritant un châtiment? Qui ose lancer une accusation contre eux? Que celui qui l'ose veuille bien prouver ce qu'il avance!

Mais même la Gestapo n'a pas lancé une telle accusation, encore moins une cour de justice ou un ministère public...

«Tout d'abord, en raison des rudes épreuves auxquelles vous soumettent les attaques ennemies, je n'avais nul désir de vous parler publiquement de quelques autres mesures récemment prises par la Gestapo et qui, précisément, requièrent ma protestation publique.

«Mais si la Gestapo n'a aucun égard pour ces événements qui ont laissé des centaines de nos compatriotes sans refuge; si elle continue, précisément en ce moment, à jeter à la rue d'innocents citoyens, à les chasser de leur pays, alors je ne dois plus hésiter à exprimer publiquement ma légitime protestation et mon sérieux avertissement.»

«De nombreuses fois déjà, et très récemment encore, nous avons eu la nouvelle que la Gestapo emprisonne des Allemands irréprochables et hautement respectés, sans verdict de tribunal et sans défense, qu'elle les prive de leur liberté, qu'elle les chasse de leur pays, qu'elle interne certains d'entre eux.»

«Dans les récentes semaines, deux membres de mon conseil privé, Chanoines du Chapître de notre Cathédrale, ont été arrachés de leurs demeures par la Gestapo, conduits hors de Munster et exilés en des lieux très éloignés de ceux où des résidences permanentes leur avaient été assignées.»

«A la protestation que j'ai faite au Ministère du Reich, je n'ai reçu absolument aucune réponse. Mais du moins ceci, qui est beaucoup, a été établi par le

moyen d'une information téléphonique venant de ceux qui sont en contact avec la Gestapo: aucun des deux Chanoines ne porte la charge ni d'une suspicion ni d'une accusation de conduite répréhensible.»

«Absolument sans aucune faute de leur part, sans accusation et sans possibilité de défense, ils ont été bannis. Mes Frères, écoutez bien! On vous affirme officiellement qu'aucun acte des deux frères Chanoines Vorwerk et Echelmeyer n'est justifiable d'un reproche; ils n'ont rien fait qui mérite punition; pourtant ils sont punis de bannissement.»

Et pourquoi? Parce que moi, leur Evêque, ai fait quelque chose qui ne rencontrait pas l'approbation du Gouvernement du Reich.

«En suppléant à quatre vacances dans le chapître de la Cathédrale durant les deux dernières années, le Gouvernement m'informa que dans trois des cas, les nominations n'étaient pas agréables. Comme, conformément aux termes du Concordat prussien de 1929, le droit d'opposition de la part du Gouvernement est exclu, dans deux cas sur quatre, j'ai maintenu la nomination. Pourquoi ne m'ont-ils pas appelé devant le tribunal s'ils jugeaient que j'avais agi contrairement à la loi? J'ai pleinement confiance qu'aucune cour de justice allemande libre ne m'aurait condamné pour mon attitude à propos de ces vacances dans le chapitre de la Cathédrale.

«Est-ce là la raison pour laquelle l'intervention fut faite, non par un tribunal mais par la Gestapo dont les décisions, hélas! ne sont pas sujettes à une revision

judiciaire dans le Reich Allemand?

«Devant la supériorité physique des forces de la Gestapo, chaque citoyen allemand est absolument sans protection et sans défense—sans défense et sans protection.

«Ceci est quelque chose dont de nombreux citoyens allemands ont fait l'expérience pour eux-mêmes au cours de la dernière année. Par exemple, notre cher Professeur de Religion, Fr. Friedrichs, qui, sans délibération et sans interrogatoire, est maintenu prisonnier: les deux Chanoines de la Cathédrale qui sont en exil; et maintenant nos religieux qui en firent l'expérience hier et qui sont aujourd'hui soudainement séparés de leur propriété, de leur ville et de leur pays.

«Aucun de vous n'est sûr, si conscient qu'il puisse être d'être le plus fidèle des citoyens, et le plus consciencieux, et bien que votre conscience soit d'une parfaite innocence, aucun de vous ne sait quand il peut être arraché de sa maison, privé de sa liberté et enfermé dans les cellules et les camps de concentration de la Gestapo.

«Je prends en considération que cela peut être aujourd'hui même et que cela

peut m'arriver à moi-même.

«Puisqu'en de telles circonstances je ne puis guère plus longtemps parler publiquement, aujourd'hui je veux continuer mon procès-verbal public contre cette marche dans un chemin qui, selon ma ferme conviction, est en train de faire descendre sur les hommes le châtiment de Dieu et de nous mener inutilement à des malheurs et à la ruine de notre peuple et de la patrie.

«Si je proteste contre ces mesures et les punitions de la Gestapo, si je demande publiquement le renversement de ces choses et la révision judiciaire ou la rétractation de toutes ces mesures de la Gestapo, je n'agis pas autrement que le Gouverneur Général Ministre du Reich, le Dr Frank, qui en février de cette année

écrivait dans la revue Académie pour le Droit Allemand (Akademie für Deutsches Recht):

«Nous voulons un solide ajustement de l'ordre intérieur qui interdirait une administration absolue de la loi pénale par les autorités punitives, en ce qui concerne ceux qui n'ont pas été reconnus coupables mais sont condamnés à priori et privés de tous les moyens de défense. La loi devrait fournir aux individus la possibilité légale de se défendre, de jeter la lumière sur les motifs d'accusation, et sauvegarder les prévenus contre l'arbitraire et l'injustice. Sinon ne parlons pas plus longtemps du droit de punir mais de la force de punir. Il est impossible de concilier l'édifice de la loi avec une condamnation absolument sans défense. C'est notre devoir de représenter, a'exprimer l'autorité aussi clairement et fortement que les autres, de manière à défendre courageusement l'autorité de la loi comme un principe essentiel de tout pouvoir durable.»

«Voilà ce qu'écrivait le ministre du Reich, Dr Frank...

«Le droit à la vie, à l'inviolabilité, à la liberté, est une part indispensable de tout ordre moral dans une communauté.

«Certainement, il appartient à l'Etat d'infliger aux citoyens des châtiments qui limitent ce droit; mais il n'est autorisé à le faire que contre ceux qui violent la loi, et leur culpabilité doit être prouvée par une procédure judiciaire impartiale. L'Etat qui transgresse cette limite voulue par Dieu et qui favorise ou donne lieu à des châtiments de personnes innocentes, sape le fondement de sa propre autorité et ruine, dans la conscience des citoyens, le respect de son pouvoir...

«Combien d'Allemands sont en train de languir en détention, dans les camps de concentration, ou ont été chassés de leur pays, et qui n'ont jamais été condamnés par un tribunal public; ou qui, après avoir été acquittés par les tribunaux ou s'être soumis à la sentence infligée par le tribunal, ont été de nouveau pris par la Gestapo et mis en état d'arrestation?

«Combien ont été expulsés de leur pays et de leur lieu de travail?

«Je rappelle de nouveau à votre mémoire le vénérable Evêque de Rottenburg le très Révérend Johannes Sproll, vieillard de 70 ans qui célébrait récemment son jubilé d'argent épiscopal très loin de son diocèse parce que la Gestapo l'en avait chassé il y a trois ans...

«Aujourd'hui, je m'abstiens de citer d'autres noms. Le nom d'un Protestant qui pendant la Grande Guerre risqua sa vie pour l'Allemagne comme un officier allemand et commandant de sous-marin, et qui est maintenant privé de sa liberté depuis des années, vous le connaissez tous, et nous avons la plus haute estime pour la vaillance et le courage de ce noble Allemand qui manifeste ainsi sa foi.

«Justicia est fundamentum regnorum — la justice est le fondement des Etats. Grand est notre regret, grande est notre inquiétude, à voir comment aujourd'hui ce fondement est battu en brèche; comment la justice, cette vertu naturelle et chrétienne, indispensable au bon ordre de toute communauté humaine, n'est plus sauvegardée et est suspendue au vu et au su de tous.

«Ce n'est pas simplement en raison des droits de l'Eglise, ou en raison des droits de la personne humaine, mais aussi au nom de l'amour de notre peuple et avec la plus vive inquiétude à l'égard de notre patrie, que nous supplions, que nous demandons, que nous clamons: «Justice!» Qui ne craindrait pas pour la stabilité de la maison quand on voit que les fondations en sont minées?...

«Comme il n'existe pas, à notre connaissance, un seul moyen de contrôler les mesures prises par la Gestapo — arrestations, emprisonnements, détention de citoyens allemands dans les camps de concentration — un sentiment de l'illégalité et même une lâche anxiété s'est déjà répandue parmi de très larges couches du peuple allemand, un sentiment qui forcément menace la communauté...

«Ma mission épiscopale, qui exige que je défende l'ordre moral; le serment, que j'ai prononcé devant Dieu et les représentants du Gouvernement, de prévenir autant que possible tout dommage qui pourrait menacer l'Etat Allemand, me forcent à prononcer un avertissement public sur les agissements de la Gestapo.

«Quelqu'un pourra objecter que, par cet avertissement public que je donne

en temps de guerre, j'affaiblis le front intérieur du peuple allemand.

«A cela je réponds:

«Ce n'est pas moi qui suis en train de provoquer l'affaiblissement du front intérieur, mais ceux qui, sans tenir compte du temps de guerre, sans tenir compte du péril extérieur — oui ici, maintenant à Munster, au terme d'une terrifiante semaine de sinistres attaques ennemies-prennent de sévères mesures, sans interrogatoires et sans aucune possibilité de défense, contre d'innocents citoyens, nos compatriotes, nos frères et nos soeurs, les arrachant à leur patrimoine, les jetant à la rue, les expulsant de leur pays.

«Voilà ceux qui sont en train de troubler la sécurité du Reich. Voilà ceux qui sont en train de saper le sentiment de la légalité. Voilà ceux qui sont en train

de détruire notre confiance dans les dirigeants de l'Etat!

«Et c'est pourquoi j'élève ici ma voix au nom du loyal peuple allemand, au nom de la majesté de la justice, dans l'intérêt de la paix et de la solidarité du front intérieur. Voilà pourquoi je clame, en Allemand, en honnête citoyen, en représentant de la religion du Christ, en évêque catholique : Nous demandons justice!

«Si ce cri n'est pas entendu et si l'on si en tient pas compte, si le règne de la justice n'est pas rétabli, alors, malgré l'héroïsme de nos soldats et leurs glorieuses victoires, la décomposition intérieure et la corruption conduiront notre peuple al-

lemand et notre pays à la ruine.»

TEXTE DE LA CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE ENTRE L'ÉVÉQUE VON GALEN ET LE MINISTRE NAZI DU REICH

Ci-joint, voici trois étonnants documents comprenant la correspondance échangée entre le Très Révérend Clemens Auguste Comte Von Galen, Evêque de Munster, Allemagne, et le Dr Lammers, Ministre du Reich et chef de la Chancellerie du Reich, correspondance dans laquelle le prélat dénonce les méthodes de persécution employées par la Gestapo et les fonctionaires nazis. Ces documents font connaître que la protestation a été portée à l'attention de la direction de l'organisation elle-même contre laquelle elle fut lancée:

Télégramme, Juillet, le 14, 1941

Dr. Lammers, Ministre du Reich, Chancellerie du Reich, Berlin.

«Au moment où l'ennemi fait des tentatives pour détruire la cité de Munster depuis le 6 juillet par d'effrayantes attaques de nuit, la police secrète d'Etat a commencé, le 12 juillet, à confisquer les monastères et les maisons des ordres

religieux de la ville et des environs et à en prendre possession y compris des meubles, au bénéfice du Gouvernement du District (Gauleitung). Les locataires, d'irréprochables Allemands et Allemandes, d'honorables membres de familles allemandes, dont certains ont combattu pour l'Allemagne comme soldats, ont été arrachés à leurs maisons et à leurs propriétés, jetés à la rue et bannis de leur province natale. J'en appelle au Furher et Chancelier du Reich, par amour de la justice et de la solidarité du front intérieur, pour que protection soit donnée à la liberté et à la propriété des Allemands contre l'action arbitraire de la Police secrète d'Etat et contre le pillage au bénéfice du gouvernement du district.» [(sig.) COMTE GALEN, EVEQUE DE MUNSTER.

Le ministre du Reich et Chef de la Chancellerie du Reich, RK 10451B

Rosstr. 6
Berlin. W. 8
Quartier-Général provisoire
du Fuhrer.

17 Juillet 1941.

Comte Galen, Evêque de Munster, Munster, Westph.

Re: saisie de monastères.

«J'ai communiqué votre télégramme du 14 juillet de cette année au Commandant des SS du Reich et au Chef de la Police Allemande dans le Ministère de l'Intérieur du Reich pour action ultérieure.» (sig) Dr Lammers.

L'Evêque de Munster

Munster, West., 22 juillet 1941

Votre Excellence,

J'exprime les plus humbles remerciements pour la réponse (RK 10451) qui a été faite le 17 juillet 1941 à mon télégramme du 14 juillet 1941. J'avais également informé le Maréchal du Reich Hermann Goering, ministre-président de Prusse, et aussi le ministre des Cultes du Reich et le ministre de la Justice, à propos des actes injustifiés de violence exercés par la Police Secrète d'Etat, et j'avais demandé une protection légale de la liberté et de la propriété du peuple allemand innocent et une protection chevaleresque pour les femmes allemandes sans défense. Depuis si longtemps je n'ai pas reçu de l'un d'eux même un accusé de réception!

Sur ces entrefaites la Police Secrète d'Etat a continué à dépouiller de leurs modestes propriétés des Allemands et Allemandes irréprochables et hautement respectés, membres des meilleures familles allemandes, sans enquête ni décision de justice, simplement parce qu'ils appartiennent à des Ordres Catholiques, et à les chasser de leurs demeures avec un délai de peu d'heures et sans ressources et à les éloigner de leur province natale et même de la Province Rhénane. Je m'abstiendrai de vous soumettre des détails qui jetteraient plus de lumière sur la grossièreté et la sévérité de cette procédure. Mais je puis vous assurer que le peuple westphalien aurait menti à lui-même et n'aurait pas été digne de ses nobles ancêtres s'il n'avait pas été remué par la plus grande indignation et la plus profonde

amertume contre les agissements des fonctionnaires et ceux qui leur donnèrent les ordres, et aussi contre ceux qui ont profité de ces actes de violence. Autant que j'en puisse juger, le sentiment de la «communauté nationale d'intérêts» avec ces côteries a été détruit pour beaucoup d'entre nous sans retour et ce sentiment est devenu impossible pour toute personne intègre.

Quand je dis «autant que j'en puisse juger», je me risque par la même occasion à vous rappeler que je ne suis pas seulement un fils de ce pays, Allemand jusqu'à la moelle, et appartenant à une famille qui a vécu ici depuis des siècles, mais aussi, comme pasteur et Evêque, et intimement familier avec la mentalité de la population locale. Comme directeur d'un diocèse et d'un évêché qui contient presque deux millions de Catholiques allemands, je crois que j'ai le droit de parler en leur nom, d'adresser une pétition aux plus hauts fonctionnaires et d'être entendu d'eux!

C'est pourquoi je prends la liberté de déclarer à Votre Excellence, avec une franchise rude, que le contenu de la réponse du 17 juillet 1941, non seulement m'a gravement déçu, mais m'a rempli de la plus grande anxiété pour notre peuple et notre patrie.

Dans mon télégramme du 14 juillet 1941, je demandais au Fuhrer et Chancelier du Reich, par votre intermédiaire, la protection de la liberté et de la propriété de compatriotes allemands contre le dépouillement au bénéfice du gouvernement du district, et je me référais à des actes très définis de la Police Secrète d'Etat et à l'affaiblissement qui était provoqué ainsi sur le front intérieur.

Je dois supposer que mon télégramme fut communiqué au Ch-f des SS du Reich et au Chef de la Police Allemande pour une action ultérieure par la direc-

tion du Fuhrer.

C'était précisément contre cette Police Secrète d'Etat que dirige M. Himmler que j'avais demandé la protection de la liberté et de la propriété de compatriotes allemands innocents. Si maintenant le même M. Himmler doit décider du sort de la plainte qui est adressée au Fuhrer et Chancelier du Reich contre l'action de la Police Secrète, il est certain, dès le départ, que mon intervention pour la liberté et la justice, mes efforts pour le maintien du front intérieur, demeureront sans résultat. Car dans ce cas la personne qui donne les ordres à la Police secrète est précisément celle qui est principalement responsable pour ses actes, et on la fait juge de sa propre cause! Dans ce cas, par conséquent le règne de terreur de la Police Secrète d'Etat continuera aussi à peser sur nos compatriotes comme sun terrible fardeau. Dans ce cas, on disposera à l'avenir aussi arbitrairement de la liberté et de la propriété, aussi bien que de la sécurité physique ou même de la vie des compatriotes allemands; dans ce cas, on ne protégera pas plus à l'avenir la propriété d'Allemands et d'Allemandes honorables qui ont déplu et qui peut-être ont été calomniés par quelque lâche informateur, on ne les protégera pas contre le bannissement loin de leur maison, contre l'emprisonnement dans des cellules et des camps de concentration, ou même contre l'exécution pour des «raisons de police d'Etat,» qui ne sont jamais expliquées dans le détail. Dans ce cas, ce que le Dr Frank, Ministre du Reich, déclarait être une exigence pour tout National-Socialiste défenseur de la loi, demeurera lettre morte à l'avenir: «La loi doit fournir à l'individu la possibilité légale de se défendre, de mettre en lumière les faits, et en conséquence de le protéger contre le despotisme et l'injustice... Il est

impossible de concilier la structure légale avec une condamnation complètement

privée de moyens de défense, etc.»

Votre Excellence, il est évident pour toute personne intelligente que le Fuhrer du Reich et Chancelier du Reich et Commandant en chef des Forces armées, est si occupé à des problèmes de politique étrangère et de guerre qu'il n'est pas en mesure de régler et de donner lui-même une solution à toutes les demandes et aux requêtes qui lui sont adressées. C'est dans cette supposition que je fus incapable dans le passé de me décider à accorder mon suffrage, aux élections qui eurent lieu dans ce but, pour les deux fonctions de Président du Reich et de Chancelier du Reich. Je savais qu'Adolf Hitler n'est pas un être divin qui, élevé au-dessus des limitations terrestres, serait capable de garder toutes choses présentes à la fois à son esprit et de tout dîriger. Aux tâches qu'il assumait à cette époque vint encore s'ajouter la fonction de Commandant-en-chef des Forces Armées, qui, à elle-seule occuperait aujourd'hui, au-delà de toute mesure, le général le plus doué. Mais quand, en raison de cette concentration du travail sous la responsabilité du Fuhrer, les choses vont si loin que la Police Secrète d'Etat peut sans empêchement briser le front intérieur et remporter, actuellement, en pleine guerre, des victoires sans danger dans la patrie allemande sur des Allemands désarmés et des Allemands sans protection, pendant que nos soldats sont en train de combattre pour l'Allemagne; et que le gouvernement de district est en train de s'enrichir par de faciles acquisitions aux dépens de concitoyens allemands; et quand, de cette manière, sans intervention des fonctionnaires dont le devoir est de protéger l'ordre légal, la sécurité et la protection légale sont détruites, le sentiment du droit est anéanti et la confiance dans le gouvernement national est supprimée, alors je sens que je suis moi-même désigné et qu'il est de mon devoir, en tant qu'Allemand, en tant que représentant choisi et défenseur de la loi allemande et de la liberté allemande, en tant qu'Evêque responsable de près de deux millions de catholiques allemands, d'élever hautement ma voix, sans ténir compte des conséquences qui peuvent s'ensuivre pour ma personne, et de porter plainte contre les ennemis intérieurs qui sont en train de ruiner le peuple et la patrie, et de donner un avertissement afin d'arracher le peuple et son gouvernement à une évolution qui, selon l'expérience de l'histoire et ses conséquences nécessaires, conduira notre peuple allemand et notre patrie à la ruine par la corruption et le dépérissement, en dépit de l'héroïsme de nos soldats et de leurs glorieuses victoires.

Je prends la liberté de joindre pour Votre Excellence, en cette lettre, les copies au papier-carbone de deux sermons que, poussé par l'intérêt de notre peuple et par la conscience de la responsabiltié, j'ai prononcé ces deux derniers dimanches ici dans la ville de Munster dont une grande partie a été détruite par les attaques aériennes de l'ennemi. Je sollicite très humblement l'attention et la

considération.

Avec l'expression de ma considération distinguée, très fidèlement, (sig) CLEMENS AUGUST COMTE VON GALEN.

Dr Lamers, Chef de la Chancellerie du Reich, Ministre du Reich, Vosstr. 6 Berlin, W. 8.